Cahier des charges Ciné-Vélo Montrouge

Cahier des charges pour formaliser le projet de **« Ciné-Vélo »** en plein air dans la **Ville de Montrouge**. Le contenu s’inspire de la même structure qu’un cahier des charges classique, avec un ancrage local spécifique à Montrouge. Vous pouvez l’ajuster selon les impératifs propres à la municipalité et aux partenariats envisagés.

**1. Objet du Cahier des Charges**

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les modalités de conception, d’acquisition (ou location) et de mise en œuvre d’un dispositif de projection de cinéma en plein air, alimenté par l’énergie produite par cinq vélos-générateurs (projet **« Ciné-Vélo »**). Ce dispositif sera déployé prioritairement dans la cour du patronage laïque, à proximité du stade Maurice Arnoux, sur le territoire de Montrouge. Les objectifs sont :

* Sensibiliser les Montrougiennes et Montrougiens à la transition énergétique via une approche ludique.
* Offrir un espace culturel et sportif original.
* Respecter le budget et les délais imposés dans le cadre d’un projet municipal.

**2. Contexte et Enjeux**

1. **Ville de Montrouge**
   * Cherche à développer des initiatives éco-responsables et à valoriser la participation citoyenne.
   * Souhaite proposer des évènements culturels originaux pour dynamiser la vie locale.
2. **Public visé**
   * Habitants de Montrouge de tous âges, familles, scolaires, associations sportives et culturelles.
   * Public élargi (voisins, visiteurs) susceptible de se déplacer pour des événements innovants.
3. **Enjeux**
   * **Transition énergétique** : Sensibiliser la population à l’effort requis pour générer de l’électricité.
   * **Animation culturelle** : Créer un rendez-vous fédérateur, convivial et intergénérationnel.
   * **Promotion de l’activité physique** : Mettre en avant le sport, la santé et l’usage du vélo, en adéquation avec le stade Maurice Arnoux à proximité.

**3. Objectifs Généraux**

1. **Sensibiliser** : Montrer concrètement la production d’énergie via le pédalage et développer l’éco-conscience.
2. **Divertir** : Proposer un cinéma d’été (ou de toute saison propice) en plein air, dans un cadre plaisant et sécurisé.
3. **Fédérer** : Impliquer les associations, les services municipaux et les habitants dans une démarche collective et participative.
4. **Valoriser le patrimoine local** : Mettre en avant le patronage laïque et les environs du stade Maurice Arnoux comme lieu de rassemblement culturel et sportif.

**4. Périmètre du Projet**

1. **Installation matérielle**
   * 5 vélos-générateurs ou kits de conversion pour vélos fixes.
   * Système de batteries tampons pour réguler l’énergie produite.
   * Un projecteur (LED ou standard) adapté aux projections en extérieur.
   * Un écran (gonflable ou sur structure) de taille adaptée à l’affluence attendue.
   * Système audio (amplificateur et enceintes) pour une diffusion sonore de qualité.
2. **Utilisation prévue**
   * Projection de films, documentaires, courts-métrages, etc.
   * Événements ponctuels organisés par la Ville de Montrouge, les associations locales ou les écoles.
   * Possibilité d’itinérance (autres lieux de Montrouge) si la logistique le permet.
3. **Localisation principale**
   * Cour du patronage laïque, proche du stade Maurice Arnoux.
   * Espace extérieur, relativement abrité, offrant suffisamment de place pour le public et la zone « Ciné-Vélo ».

**5. Contraintes et Exigences**

**5.1. Contraintes Techniques**

1. **Production d’énergie**
   * Les 5 vélos-générateurs doivent générer assez de puissance pour le projecteur (200-300 W) et le système audio (± 100 W).
   * Un système de batteries tampons est requis pour éviter les coupures brusques lorsque le pédalage faiblit.
2. **Adaptation au lieu**
   * Vérifier la surface nécessaire pour installer l’écran, les vélos et assurer la sécurité du public.
   * Considérer l’éclairage urbain qui pourrait affecter la qualité de projection.
3. **Sécurité**
   * Respect des normes électriques (câblage protégé, dispositifs anti-intempéries).
   * Distances de sécurité entre l’écran, les vélos, et les spectateurs.
   * Accessibilité pour tous, y compris les personnes à mobilité réduite.

**5.2. Contraintes Organisationnelles**

1. **Calendrier**
   * Le dispositif doit être opérationnel **en moins de deux ans**, idéalement pour une première projection dès l’été ou l’automne suivant l’approbation du projet.
2. **Droits de diffusion**
   * Respect des obligations légales liées à la projection publique de films (droits d’auteur, droits de projection).
3. **Coordination municipale**
   * Les services techniques et culturels de la Ville de Montrouge superviseront la mise en place et la planification des séances.

**5.3. Contraintes Budgétaires**

* **Budget maximal** : En cohérence avec les objectifs de la Ville (estimé entre 20 000 € et 30 000 €, selon la qualité du matériel).
* **Dépenses incluses** :
  + Acquisition ou location des vélos-générateurs, batteries, convertisseurs, projecteur, écran, sonorisation, etc.
  + Frais de maintenance, formation du personnel, communication et droits de projection.

**6. Description des Besoins Fonctionnels**

1. **Production Électrique Participative**
   * Système clé en main, permettant aux habitants de pédaler pour alimenter la projection.
   * Possibilité d’affichage en temps réel de la puissance générée (option pédagogique).
2. **Diffusion Audiovisuelle**
   * Projecteur suffisamment lumineux pour la projection nocturne, même en milieu urbain éclairé.
   * Écran adaptable en taille selon l’affluence attendue et la configuration du lieu.
3. **Ergonomie et Sécurité du Public**
   * Dispositif facile à installer et à désinstaller.
   * Zone de confort pour les cyclistes (accès, ventilation, respect des normes Covid éventuelles).
4. **Facilité d’Exploitation**
   * Formation simple pour les agents municipaux ou associatifs qui installeront et géreront le matériel.
   * Mobilité partielle (possibilité de transporter l’équipement vers d’autres sites de Montrouge).

**7. Rôles et Responsabilités**

1. **Ville de Montrouge / Services Techniques & Culturels**
   * Pilotage du projet, validation budgétaire et réglementaire.
   * Communication officielle (bulletin municipal, site Internet, réseaux sociaux).
   * Mise à disposition du lieu (cour du patronage laïque) et coordination logistique.
2. **Prestataire / Fournisseur**
   * Conception ou fourniture du matériel (vélos-générateurs, batteries, convertisseurs, projecteur, écran, système audio).
   * Installation, mise en service initiale et formation des équipes locales.
   * Garantie et maintenance selon les termes du contrat.
3. **Associations Montrougiennes**
   * Participation à l’animation (accueil, sensibilisation, commentaires).
   * Organisation d’événements thématiques (ciné-débat, projection de films engagés, etc.).

**8. Planning Prévisionnel**

1. **Phase 1 (1-2 mois) : Étude et Validation**
   * Benchmark des solutions techniques, devis, validation par les services municipaux.
   * Autorisations administratives, validations budgétaires et planning d’occupation des lieux.
2. **Phase 2 (2-4 mois) : Commande / Livraison / Installation**
   * Choix du prestataire, acquisition (ou location) du matériel.
   * Tests techniques, formation des agents ou bénévoles.
3. **Phase 3 (1 mois) : Communication et Lancement**
   * Promotion auprès des habitants (affiches, bulletin municipal, réseaux sociaux).
   * Organisation de la soirée inaugurale (éventuellement en présence des élus et de la presse locale).
4. **Phase 4 : Exploitation et Évaluation**
   * Premières séances de projection, recueil des retours du public.
   * Ajustements éventuels (nombre de vélos, emplacement, horaire).
   * Poursuite du programme selon la saison et la demande locale.

*(L’ensemble du projet doit rester dans une enveloppe inférieure à 24 mois, conformément aux critères municipaux.)*

**9. Budget Prévisionnel**

**9.1. Postes de Dépense**

1. **Vélos-Générateurs (5 unités)**
   * Achat ou location avec kits de conversion (dynamo, convertisseur) : ± 2 000 € à 3 000 € l’unité → Total : 10 000 € à 15 000 €.
2. **Batteries et Convertisseurs**
   * Batteries tampons (lithium-ion ou autre) + convertisseurs : ± 2 000 € à 3 000 €.
3. **Projecteur + Écran**
   * Projecteur adapté à l’extérieur (3000-4000 lumens ou LED) : ± 2 000 €.
   * Écran gonflable ou structure fixe : ± 1 000 € à 2 000 €.
4. **Système Audio**
   * Amplificateur, enceintes, câblage : ± 1 000 € à 2 000 €.
5. **Logistique, Droits de Projection, Communication**
   * Prévoir ± 2 000 € à 3 000 € (frais d’affiches, flyers, droits de films, formations).

**Estimation Globale** : Entre 18 000 € et 25 000 € (voire 30 000 € selon la qualité du matériel et les options retenues).

**10. Risques & Mesures d’Atténuation**

1. **Techniques**
   * Panne de matériel, production d’énergie insuffisante si trop peu de personnes pédalent.
   * **Atténuation** : Présence de batteries tampons et possibilité d’un léger raccordement électrique de secours.
2. **Climatiques**
   * Pluie, vent fort, événements météorologiques soudains.
   * **Atténuation** : Prévoir un repli ou report en salle en cas d’intempéries, bâches de protection.
3. **Organisationnels**
   * Chevauchement avec d’autres événements locaux, indisponibilité du lieu.
   * **Atténuation** : Coordination avancée avec la Ville, planification d’un calendrier annuel ou semestriel.
4. **Sanitaires ou Réglementaires**
   * Limitation de l’accueil du public selon les réglementations en vigueur (périodes de crise sanitaire).
   * **Atténuation** : Mise en place de jauges, de protocoles sanitaires, éventuellement réservation en ligne.

**11. Critères de Réussite / Indicateurs de Qualité**

1. **Quantitatifs**
   * Nombre de séances de projection organisées, nombre de spectateurs touchés.
   * Quantité d’énergie produite via les vélos (si mesurable).
   * Budget effectivement engagé vs. budget initial.
2. **Qualitatifs**
   * Satisfaction du public (retours, enquêtes, avis sur les réseaux sociaux).
   * Intérêt des associations sportives et culturelles (participation, propositions de thématiques).
   * Perception citoyenne concernant l’engagement écologique de la Ville.

**12. Stratégie de Communication et Valorisation**

1. **Plan de Communication**
   * Bulletin municipal, site internet de la Ville de Montrouge, panneaux d’affichage locaux.
   * Réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram) de la mairie et des associations partenaires.
   * Flyers distribués dans les lieux culturels, sportifs, établissements scolaires.
2. **Événement Inaugural**
   * Invitation des élus, de la presse locale, des associations représentatives (sports, culture, environnement).
   * Communication sur l’expérience immersive (pédaler pour produire de l’énergie).
3. **Partenariats et Sponsoring**
   * Possibilité d’impliquer des entreprises locales sensibles aux enjeux environnementaux.
   * Occasions de co-organisation avec des festivals ou manifestations culturelles déjà existantes.

**13. Livrables Attendus**

1. **Étude et Dossier Technique**
   * Fiches techniques des vélos-générateurs, batteries, projecteur, écran, enceintes.
   * Plans d’implantation (disposition du matériel dans la cour).
2. **Planning de Réalisation**
   * Planning détaillé (approvisionnement, installation, communication).
   * Date prévisionnelle de la première séance « Ciné-Vélo ».
3. **Installation et Mise en Service**
   * Réception du matériel, tests en conditions réelles, formation des agents.
4. **Guide d’Utilisation**
   * Notice d’emploi simplifiée pour l’installation, le démontage, la maintenance courante.
5. **Documentation de Communication**
   * Modèles d’affiches, flyers, textes pour le site web et les réseaux sociaux.

**14. Modalités Contractuelles**

1. **Durée et Périmètre du Contrat**
   * Fourniture, installation, mise en service et garantie (maintenance éventuelle).
   * Calendrier de réalisation (24 mois maximum).
2. **Pénalités**
   * Clause de retard en cas de dépassement du planning convenu.
   * Qualité non conforme aux spécifications techniques (mise en jeu de la garantie).
3. **Confidentialité**
   * Les informations partagées dans le cadre du projet demeurent confidentielles sauf accord contraire (partenariats, sponsoring).
4. **Propriété du Matériel**
   * Définitions claires en cas d’achat vs location, et responsabilités d’entretien ou de remplacement.

**15. Conclusion**

Le présent cahier des charges encadre le **projet « Ciné-Vélo »** dans la Ville de Montrouge, depuis la définition des besoins techniques et budgétaires, jusqu’à la mise en service et l’exploitation. L’objectif final est de proposer une expérience cinématographique unique, associant culture, sport et sensibilisation à la transition énergétique, tout en dynamisant la vie locale et en favorisant la participation citoyenne. Une réalisation réussie de ce projet contribuera au rayonnement de Montrouge comme commune innovante, responsable et ouverte à la créativité.